Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Département fédéral de l’économie,

de la formation et de la recherche DEFR

Monsieur Guy Parmelin

Conseiller fédéral

Palais fédéral est

3003 Berne

Delémont, le 26 février 2019

www.jura.ch/gvt

Modification de la loi sur les EPF : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Gouvernement jurassien vous remercie de le consulter sur l’objet cité en titre.

Ses services ont examiné attentivement la question et le Gouvernement vous est reconnaissant de la qualité du travail effectué et des informations transmises. Il est de manière générale favorable aux modifications proposées. Il salue en particulier la création d’une base légale pour le recours aux services de sécurité et pour la vidéosurveillance qui doivent être clairement réglementés.

Le Gouvernement vous remercie de l’attention que vous porterez à sa prise de position et vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l’expression de sa parfaite considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA

RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Jacques Gerber Gladys Winkler Docourt

Président Chancelière d'État